



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

DPMES/DEC4

☎ : 03.26.05.68.38

fax : 03.26.05.69.77

**RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE  
BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI  
DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE  
POUR L'ANNEE 2019**

**IMPORTANT :**

Cette modalité de recrutement s'adresse uniquement aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi. La liste des personnes concernées est indiquée à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid3918/travailler-a-l-education-nationale-avec-un-handicap-c-est-possible.html>

puis [Emploi et Handicap : le cadre légal](#)

- **PROFESSEUR DES ECOLES ;**
- **PERSONNEL ENSEIGNANT, D'EDUCATION DU SECOND DEGRE ET PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE**

**DATES D'INSCRIPTION :**

**Du jeudi 15 novembre 2018 à 12h00  
au vendredi 15 février 2019 à 17h00**

**1- CADRE REGLEMENTAIRE :**

- Décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 7 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

- Décret n°2008-1386 du 19 décembre 2008 portant dispositions transitoires relatives à la création du corps d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et modifiant le décret n° 2005-1191 du 21 septembre 2005 modifié relatif à l'évaluation et à la notation de certains fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

- Statut particuliers des professeurs certifiés, professeurs de lycée professionnel, professeurs d'éducation physique et sportive, conseillers principaux d'éducation et psychologue de l'éducation nationale;

**2- CONDITIONS A REMPLIR :**

Les candidats à cette modalité de recrutement doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique et satisfaire aux mêmes conditions de diplôme ou de niveau que les candidats inscrits au concours externe.

Rappel : aucune dispense de diplôme n'est accordée pour le recrutement par la voie contractuelle.

Les informations relatives aux conditions à remplir sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid3918/travailler-a-l-education-nationale-avec-un-handicap-c-est-possible.html>

### **3- DISCIPLINES DU SECOND DEGRE CONCERNEES PAR LE RECRUTEMENT :**

Les disciplines sont prioritairement les suivantes :

- Lettres Classiques
- Lettres Modernes
- Anglais
- Allemand
- Espagnol
- Histoire-géographie
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- Technologie
- PLP Lettres-Histoire
- PLP Lettres-Anglais
- PLP Mathématiques-Sciences Physiques
- Psychologue de l'éducation nationale

Cependant, les candidatures relevant d'autres spécialités seront examinées.

### **4- DOSSIER A TRANSMETTRE :**

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'académie de Reims :

[www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)

↳ RECRUTEMENT

↳ OFFRES D'EMPLOIS DANS L'ACADEMIE

↳ PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

↳ Recrutement par contrat

Le dossier d'inscription complet, accompagné des pièces justificatives, devra être :

- soit remis au Rectorat de Reims, bureau DEC4, porte 35, **au plus tard pour lundi 15 février 2019 à 17 heures.**
- soit adressé par courrier au Rectorat de Reims, bureau DEC4, 1, rue Navier – 51082 REIMS cedex **au plus tard le lundi 15 février 2019 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.** Il est vivement conseillé au candidat d'envoyer son dossier en recommandé simple.

**Tout dossier d'inscription déposé ou posté hors délai ou incomplet ne pourra pas être pris en considération, quel que soit le motif de retard invoqué. Cette règle est d'application stricte et ne souffre aucune dérogation.**

### **5- PROCEDURE DE RECRUTEMENT ET CALENDRIER :**

Après vérification de la recevabilité des demandes puis une première sélection sur dossier, les candidats dont les dossiers auront été retenus seront convoqués pour un entretien avec les membres de la commission de recrutement.

A Reims, le 24 octobre 2018  
Pour la rectrice et par délégation,  
La chef de la division des examens et concours,

  
Marie-Christine Triboulat